



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 16 décembre 2022

Ouverture complète à la circulation de la section de RN7 à 2 x 2 voies au droit de Chantenay-Saint-Imbert et de l'échangeur RN7/RD22

A partir du mercredi 21 décembre 2022

La nouvelle section de RN7 à 2 x 2 voies de près de 4 km au droit de Chantenay-Saint-Imbert, comprenant un échangeur dénivelé, sera ouverte pleinement à la circulation à compter de mercredi 21 décembre 2022.

Les travaux sur cette section avaient démarré à la fin juin 2020.

Cet aménagement à 2x2 voies de la RN7 va contribuer à améliorer la sécurité des usagers sur cet axe routier qui supporte un important trafic de poids lourds, tout en contribuant à désenclaver le territoire et soutenir son développement économique.-

L'aménagement à 2 x 2 voies de la RN7 a également permis de créer un système d'assainissement complet des eaux pluviales permettant de prévenir le rejet de polluants d'origine routière dans le milieu naturel. L'infrastructure nouvellement créée est également transparente d'un point de vue hydraulique, avec des ouvrages dimensionnés pour permettre l'écoulement des cours d'eau en crue centennale. L'opération complète comprend la réalisation de 13 passages à faunes de part et d'autre de la route, dont un passage grande faune d'une largeur de 12 mètres construit au niveau du ruisseau le Riot à Chantenay-Saint-Imbert. Ces aménagements contribuent ainsi à réduire les fractures écologiques induites par l'infrastructure routière.

**Odile Roque Bedeaux**  
pôle communication  
Direction régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/)

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79  
Mél : [odile.roque@developpement-durable.gouv.fr](mailto:odile.roque@developpement-durable.gouv.fr)  
5 voie Gisèle Halimi BP 31269  
25005 BESANCON cedex

La finalisation de la mise à 2 x 2 voies de la RN7 dans la Nièvre est inscrite au CPER 2015-2020, prolongé 2022 pour un montant total de 91,55 M€. 12 M€ ont été mobilisés pour terminer la section Moiry – Saint-Pierre et les 79,55 M€ restants ont été fléchés sur la dernière section de RN7 : de Saint-Pierre-le-Moûtier jusqu'à la limite de l'Allier.

Cette dernière porte sur un linéaire total de 13,5 km, réparti en trois sections :

- au nord une section de 4 km existante à 2 x 2 voies nécessitant des aménagements de sécurité ;
- une section de 4,5 km (« *section nord* »), de mise à 2 x 2 voies, comportant la création d'un échangeur dénivelé avec la RD22 sur la commune de Chantenay-Saint-Imbert ;
- la section la plus au sud (« *section sud* ») de 5 km avec le rétablissement de la RD201 et qui se raccordera à la déviation de Villeneuve-sur-Allier.

Cette opération est cofinancée avec la clef de financement suivante : État 70 %, Région 15 %, CD58 15 % : 34,55 M€ (24,185 M€ État) pour la section au nord et Chantenay-st-Imbert et 45M€ (31,5 M€ État) sur la section sud.

Le chantier de mise à 2 x 2 voies de la RN7 a pour objectifs d'améliorer et de sécuriser la traversée de la Nièvre, de désenclaver son axe nord/sud à l'échelle locale mais aussi pour le grand transit. La sécurité routière s'en trouvera renforcée avec les échangeurs dénivelés, les rétablissements et voies de défruitement nécessaires pour supprimer les accès directs à la route nationale.

Le chantier de la section nord a débuté en juillet 2020, et s'est terminé en décembre 2022.

Les travaux de la section sud, inscrits au plan de relance national 2020 – 2022 (45M€), pourront être réalisés dans la continuité avec une perspective de mise en service à la fin du premier semestre 2025.

Les missions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et d'exploitation sont assurées pour l'ensemble du programme d'aménagement de la RN7 dans la Nièvre par les services de l'État.

### **Information sécurité :**

Il est demandé aux usagers de conduire avec prudence sur cette section nouvellement ouverte, en prêtant attention aux conditions hivernales et en respectant les limitations de vitesses.

**Contact :** [préfecture de la Nièvre](#)

**Odile Roque Bedeaux**  
pôle communication  
Direction régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79  
Mél : [odile.roque@developpement-durable.gouv.fr](mailto:odile.roque@developpement-durable.gouv.fr)  
5 voie Gisèle Halimi BP 31269  
25005 BESANCON cedex

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/)

